**RN et immigration : stop à l'intox !**

Publié le 18/06/2024

Contrairement aux idées véhiculées par le RN, les étrangers n’ont pas plus de droits que les Français. Ils en ont souvent moins. Ils ne volent pas nos emplois et n’ont pas une meilleure situation que celles et ceux ayant la citoyenneté française. Voici un décryptage des intox véhiculées par l’extrême droite sur l’immigration.

**"Les étrangers en situtation irrégulière ont une meilleure couverture santé que les Français !" FAUX !**

L’Aide médicale de l’État (AME) est une couverture maladie qui assure les soins de base pour les personnes étrangères sans titre de séjour. Elle ne permet pas de soins haut de gamme ni de dépassements d’honoraire (à la charge de la personne soignée le cas échéant).

Par-delà l’humanisme et la solidarité qui font honneur à la France, l’AME permet d’éviter le développement d’épidémies et la saturation des urgences (vers lesquelles se dirigeraient les personnes sans autre solution). Ainsi, supprimer l’AME constituerait un danger sanitaire, au coût finalement bien plus élevé que les 0,47% des dépenses de santé qui y étaient consacrés en 2023.

Par ailleurs, l’AME n’est pas une couverture santé attribuée ou renouvelée automatiquement et sans condition. Elle est d’une durée d’un an. Pour en bénéficier, il faut prouver sa résidence en France depuis plus de 3 mois de façon ininterrompue et déclarer des ressources inférieures à 810 euros par mois pour une personne seule. Les formalités pour y avoir droit, auxquelles s’ajoutent le refus de certains médecins d’accepter les bénéficiaires de l’AME, ont pour conséquence que 49% des personnes qui pourraient y prétendre n’y ont pas recours. 67% de ceux qui y ont recours présentent un retard de recours aux soins et plus de la moitié nécessiteraient des soins urgents, alors même que leurs conditions de vie les exposent davantage aux maladies digestives, dermatologiques et respiratoires.

Ce qui est vrai, c’est que supprimer l’AME constituerait un danger sanitaire, au coût finalement bien plus élevé, et une absence d’humanisme indigne d’un pays comme la France.

**"Les étrangers perçoivent le minimum vieillesse dès leur arrivée en France, sans jamais avoir travaillé !" FAUX !**

L’Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est un minimum social versé aux retraités très modestes qui résident en France.

Pour bénéficier de ce « minimum vieillesse », il faut avoir au moins 65 ans (sauf exceptions rares), des ressources totales inférieures à 1012 € par mois pour une personne seule et il est obligatoire d’habiter en France. Mais surtout, il faut avoir été titulaire d’un permis de travail d’au moins 10 ans (pour les non-européens). L’Aspa permet au retraité d’atteindre un revenu mensuel de 1012 € maximum.

Elle concerne environ 4 % des retraités et représente environ 1 % du total des dépenses de retraite. 83% des allocataires de l’Aspa ont acquis une partie de leurs droits à la retraite par leur travail en France. Les 17% restant sont très souvent des « ex-mères au foyer », veuves de retraités pauvres, français ou immigrés, mais forcément résidant en France.

**"La France est envahie par les étrangers !" FAUX !**

La France comptait 6,6 % d’étrangers en 1931, elle en compte 7,8 % en 2024 (5,3 millions de personnes). La part des immigrés, c’est-à-dire des personnes nées hors de France, est de 10,3% (7 millions de personnes), dont 35% ont entretemps réussi à obtenir la nationalité française (parfois au prix d’un véritable parcours du combattant). Près d’un immigré sur deux vivant en France vient d’Afrique, un sur trois vient d’Europe, un sur 8 d’Asie et les autres d’Amérique et d’Océanie.

316 174 primo-titres de séjour (c’est à dire délivrés pour la première fois à une personne), ont été émis en 2022. Le principal motif est au titre d’étudiant (un tiers), suivi du motif familial, du motif économique (70% de salariés en CDI, 20% pour travail saisonnier ou temporaire) et du motif humanitaire (réfugiés ou menacés de mort ou de mauvais traitements).

**"Les étrangers prennent le travail des Français !" FAUX !**

Les travailleurs immigrés sont surreprésentés dans les métiers dits en tension : ceux dans lesquels les employeurs peinent à trouver suffisamment de main-d’œuvre, notamment les métiers exposés à des conditions de travail contraignantes (contraintes physiques, travail répétitif, durant les week-ends et jours fériés ou en dehors des plages de travail habituelles, morcellement des journées de travail) et dans les métiers en pénurie de main-d’œuvre. Les immigrés, qui représentent 10,3 % de la population, pèsent 38,8 % des employés de maison, 28,4 % des agents de gardiennage et de sécurité, 24,1 % des ouvriers non qualifiés du BTP, 22% des cuisiniers.

Près de la moitié (44,4 %) des travailleurs immigrés vivent en Ile-de-France, où ils représentent 60 % des aides à domicile.

La « concurrence » entre les travailleurs immigrés et les autres est donc un fantasme alimenté depuis toujours par le Rassemblement national et, avant lui, le Front national et Jean-Marie Le Pen.

**"Accueillir les migrants, c'est accueillir la misère du monde !" FAUX !**

Pour émigrer de son pays, il faut des moyens financiers. Ainsi, les immigrés récemment arrivés en France se caractérisent à la fois par une surreprésentation des non-diplômés par rapport au reste de la population (24,1% contre 11,9%), et, par une proportion plus importante de titulaires d'un BAC+3 ou plus (33,8% contre 18,6%).  Ainsi, en France, de nombreux hôpitaux ne pourraient pas fonctionner sans travailleurs immigrés, qui occupent des postes d’aides-soignants, mais aussi de médecins – les conditions de travail y étant bien plus pénibles qu’en médecine libérale.

En revanche, les obstacles mis à l’intégration des migrants constituent une véritable trappe à pauvreté et coûtent bien plus aux finances publiques que des politiques publiques d’accueil qui permettraient à chacun.e de s’intégrer.